



## Problèmes avec bailleur

-----  
Par Lolo80500

Bonjour a tous,  
Voilà le problème.

Pendant un an j'ai loué une maison avec plein de problèmes( moisissure, inondation, fuite, volets roulants défectueux, et plein d'autres choses encore).

J'ai quitté cette maison le 9 février 2025. Lors de l'état des lieux le propriétaire a mis ok pour tout. Juste en remarque que je devais faire faire le ramonage de la cheminée et l'entretien de la chaudière.

Il ne m'a pas remis de double de cet état des lieux.

Aujourd'hui cela fait 1 mois que je suis partie et il ne veut pas me rendre ma caution car soit disant il y a des travaux a faire et que j'aurais cafouillé a la chaudière entraînant des réparations. Je précise également que depuis le 1er mars il a un nouveau locataire.

Donc je voudrais savoir si il a le droit de ne pas restituer la caution alors que sur l'état des lieux tout est ok

Merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Ce n'est pas une caution, c'est un DEPOT DE GARANTIE.

N'ayant pas en votre possession le double de l'état des lieux, vous n'avez aucun moyen d'exiger sa restitution.

Le bailleur a pu le compléter à sa guise après signature.

Vous pouvez tenter le bluff avec un courrier RAR selon le modèle proposé sur ce lien.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269  
[/url]

Mais rien ne garantit que le bailleur s'exécutera et sans le document d'état des lieux, vous n'avez pas vraiment de recours.

-----  
Par janus2

Donc je voudrais savoir si il a le droit de ne pas restituer la caution alors que sur l'état des lieux tout est ok

Bonjour,  
Comment pouvez-vous prouver que tout est OK sur l'état des lieux si vous n'avez pas d'exemplaire signé du bailleur ?